



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070254

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Vie associative. Aire d'accueil des gens du voyage.
Sollicitation d'aides publiques. Convention. Autorisation.***

Mme Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, « La Jallère », est inscrit dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi 2000/614 du 5 juillet 2000, relatives à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ainsi qu'à ses décrets d'application.

Cette structure, d'une capacité d'accueil de 32 places réparties en 16 emplacements familiaux, ouvrira ses portes aux usagers le 1^{er} juillet 2007.

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Ville de Bordeaux peut solliciter les aides financières de l'Etat et du Conseil Général de la Gironde – au titre du fonctionnement de l'Aire d'Accueil.

La participation de l'Etat est calculée par référence au montant forfaitaire par place en vigueur au 1^{er} janvier de l'année couverte par la convention.

La participation du Conseil Général au titre du contrat opérationnel 2007, quant à elle, correspond à 25 % au maximum des dépenses totales de gestion de l'aire d'accueil.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les aides publiques précédemment décrites
- à conclure et à signer les conventions de partenariat correspondantes
- procéder aux encaissements

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Muriel PARCELIER
Adjoint au Maire**